



9023 - Si , par oubli, on accomplit la prière sans avoir fait ses ablutions, doit-on refaire la prière?

question

Il m'arrive parfois de me rendre compte d'avoir prié sans avoir fait mes ablutions. Faut-il les faire et reprendre la prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, vous devez refaire vos ablutions et reprendre la prière , à l'avis unanime des ulémas, parce que l'acquisition de la propreté rituelle est une condition de validité pour la prière. La preuve en réside dans cette parole du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): **Allah n'a agréé pas la prière de l'un d'entre vous quand ses ablutions sont rompues et qu'ils ne les renouvelle pas.** (Rapporté par al-Boukhari, 6954 et par Mouslim,225). Ce dernier a rapporté qu'Abdoullah ibn Omar a entendu le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) dire: **On n'a agréé une prière que quand celui qui la fait est rituellement propre.** (Mouslim,224)

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans al-Madjmou (2/79): **Les musulmans sont unanimes à interdire l'accomplissement de la prière à celui qui a vu ses ablutions rompues. Ils soutiennent tous que la prière faite par celui-là est invalide, qu'il soit conscient de la rupture de ses ablutions ou pas ou qu'il oublie de les renouveler. Toutefois, s'il fait une prière alors qu'il a oublié ou ignoré la rupture de ses ablutions, il n'aura commis aucun péché. S'il le sait et s'il est au courant de l'interdiction de la prière en cet état mais prie, il aura commis un énorme péché.**

Allah le sait mieux.